

## **PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2025**

Convocation du 10 octobre 2025

**NOMBRE DE MEMBRES AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL : 19**

**EN EXERCICE : 15**

**QUI ONT PRIS PART AUX DELIBERATIONS : 11**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MOUTARLIER, Maire.

Etaient présents : M. MOUTARLIER Jean-Paul, Maire - M. HUGUENIN Alain - Mme WALTER Mariette - Mme FREMY Maria, Adjoints - M. KACHEL Christian - Mme LECHGUER Najat - Mme BOULANGEOT Bénédicte - Mme MARCHAL Stéphanie, Conseillers municipaux.

Absent excusé :

M. GROETZ Alexandre, pouvoir à M. Mme BOULANGEOT Bénédicte

M. FRICKER Didier, pouvoir à M. HUGUENIN Alain

M. WILLIG David, pouvoir à Mme FREMY Maria

Absents :

M. RIOS Sylvain

M. PION Xavier

Mme PILLOD Amandine

M. DI VORA Romain

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**

**Najat Lechguer**

#### **2/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 15 septembre 2025**

**Approuvé à l'unanimité**

**M. le maire a ajouté : concernant la sécurisation de la rue des grillons, il devait regarder la possibilité de mettre en place un stop.**

#### **3/ Demande de subvention de l'école publique pour une classe découverte**

Le Directeur de l'école publique sollicite l'aide de la commune pour financer une classe de découverte organisée à Lyon du 22 au 24 juin 2026 pour les classes de CP/CE1, CE1/CE2 et de CM1/CM2, soit 66 élèves. Ce séjour sera axé sur les sciences (musées des illusions, musée des confluences, ébullisciences et ateliers au parc de la Tête d'Or) et la découverte de lieux culturels,

tout en permettant aux élèves de développer leur autonomie, favoriser l'entraide et le savoir vivre ensemble.

Le coût de cette classe de découverte est de 11 493 € (y compris frais de séjour, les entrées aux musées et le transport sur place). Si on ajoute le coût du transport aller-retour Belfort-Lyon, le montant total de cette action s'élève à 15 093 €.

L'école demande une subvention auprès de la CAPE, au titre des JPA, auprès de l'éducation nationale ; la coopérative scolaire participera également.

La Commune est sollicitée à hauteur de 3 000 €.

Pour mémoire, la Commune avait participé à la classe de découverte 2022 à cette hauteur.

Le Conseil municipal doit statuer sur cette demande et s'il y est favorable, des crédits seront inscrits au BP 2025 en conséquence (cf. décision modificative).

**Cela représente 20% du coût total. Adopté à l'unanimité**

#### **4/ Décision modificative n°1 du budget 2025 (annule et remplace la délibération n°90.026.25.60 du 15 septembre 2025)**

Lors de sa précédente séance, le Conseil municipal avait adopté une décision modificative du budget (n°1) afin d'inscrire des crédits au compte 6817 (dans le chapitre 68) la somme de 389.49 € en complément de dotation visant à la provision de créances douteuses.

Il convient d'apporter une correction à cette décision, la recette correspondante à cette dépense ne pouvant être inscrite au compte 4911. De plus, il convient d'ajuster le formaliste de cette décision modificative.

En outre, et si le précédent rapport recueille l'avis favorable du conseil municipal (demande de subvention de l'école publique), il convient d'inscrire des crédits complémentaires au compte 65748 (chapitre 65).

La décision modificative soumise au conseil municipal se présente comme suit :

#### **OPERATIONS REELLES :**

##### **Section de fonctionnement**

| Chapitre/article – désignation                                              | Dépenses              |                         | Recettes              |                         |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                                                             | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 65/65748 – Subvention de fonctionnement autres personnes de droit privé     |                       | 600.00 €                |                       |                         |
| 68/6817 – Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants |                       | 389.49 €                |                       |                         |
| 011/611 – Contrats de prestations de service                                | 989.49 €              |                         |                       |                         |
| TOTAL                                                                       | 989.49 €              | 989.49 €                | 0.00 €                | 0.00 €                  |

Le Conseil municipal doit délibérer sur cette proposition. **Adopté à l'unanimité**

## **5/ Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes**

Le Comptable a transmis à la Commune un état de titres qu'il n'a pas pu recouvrer, compte tenu de situations de surendettement et de décisions d'effacement de la dette pour certaines. Il s'agit d'impayés relatifs à des services communaux.

Le comptable demande d'admettre en non-valeur :

- des créances irrécouvrables dont le montant s'élève à 358.86 € (liste 5351800012),
- des créances éteintes (motif : surendettement et de décisions d'effacement de la dette) d'un montant de 1 056.33 € (liste 7335270812),
- des créances éteintes (motif : surendettement et de décisions d'effacement de la dette) d'un montant de 696.90 € (liste 7334691312).

Le service du SGC précise que cela permettra de rendre le résultat budgétaire cumulé conforme à la réalité financière de la collectivité. L'admission en non-valeur permet de corriger cette distorsion en rendant plus sincère le résultat budgétaire cumulé de fin d'exercice.

Le Conseil municipal doit délibérer sur ces demandes.

**Pour les créances irrécouvrables (liste 5351800012) : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mr Alain HUGUENIN) à l'exception de la créance de 301.20 € (pièce T-571-1).**

**Pour les créances éteintes (motif : surendettement et de décisions d'effacement de la dette – listes 7335270812 et 7334691312) : le conseil municipal prend acte.**

## **6/ Achat de cartes cadeaux pour le personnel communal**

Comme les années précédentes, il est envisagé d'offrir des cartes cadeaux aux personnels titulaire et contractuel (contrats CDG 90 compris) en fonction dans la collectivité depuis la rentrée scolaire de septembre 2025. Cela représente 22 agents.

En 2024, le Conseil municipal avait décidé d'offrir des cartes cadeaux aux agents communaux d'un montant de 60 €/agents.

Il est proposé de renouveler ce dispositif en 2025. **Adopté à l'unanimité**

## **7/ Dons de livres de la bibliothèque communale**

Un travail de tri a été fait à la bibliothèque. Il est envisagé de donner des anciens livres à la Ressourcerie 90.

Le Conseil municipal est sollicité pour autoriser ce don.

**Après discussions en séance, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner ces livres prioritairement à l'association « Les amis de l'hôpital Nord Franche-Comté » (TREVENANS) et l'éventuel stock restant à la Ressourcerie 90.**

## 8/ Assiette des coupes de bois de l'année 2026

Les services de l'ONF nous ont fait parvenir l'assiette des coupes de bois pour 2026.

Ci-dessous ce que propose l'ONF :

| Parcelle | Surface à parcourir | Type de coupe           | Volume commercial prévisionnel de résineux en m3 | Volume commercial prévisionnel de feuillus en m3 | Mode de commercialisation proposé |
|----------|---------------------|-------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|-----------------------------------|
| 5_a2     | 5.6                 | Amélioration            | 0                                                | 196                                              | Bois façonné bord de route        |
| 9 r      | 3                   | Régénération Secondaire | 0                                                | 195                                              | Bois façonné bord de route        |
| 13_a2    | 4.12                | Amélioration            | 0                                                | 124                                              | Bois façonné bord de route        |
| 18_a2    | 4.93                | Amélioration            | 0                                                | 148                                              | Bois façonné bord de route        |
|          |                     |                         | <b>0</b>                                         | <b>663</b>                                       |                                   |

Suite à l'exposé fait en séance, il est envisagé de reporter la parcelle 5a en 2027.

Le Conseil municipal doit délibérer sur ces propositions et, le cas échéant, autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces coupes et à leur destination.

### Adopté à l'unanimité

## 9/ Demandes de subvention à Territoire Energie dans le cadre du fonds de transition énergétique (éclairage stade et vestiaire du stade)

Territoire d'Energie 90, syndicat d'énergie du département, a créé un fond de transition énergétique lors du Comité syndical du 8 février 2021. Il est destiné à soutenir les projets d'investissement des collectivités éligibles, en faveur de la maîtrise de l'énergie des bâtiments et du développement des énergies renouvelables. Lors du comité du 22 février 2022, ce fond a été élargi aux travaux d'éclairage public et aux bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le fond de transition énergétique, plafonné à 300 000 € par an, est alimenté par une partie des recettes issues de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE). Il est attribué aux communes de moins de 2 000 habitants en lieu et place desquelles TE90 perçoit la TCCFE. Chaque commune dispose ainsi d'une enveloppe de 36€/habitant à utiliser sur une période de six ans, à savoir avant le 8 février 2027. Les communes peuvent disposer de leur enveloppe en une ou plusieurs fois selon leurs projets. Une fois le projet retenu par l'organe délibérante de Territoire d'Energie 90, la commune dispose de 18 mois pour réaliser ses travaux.

Sur la période 2021-2026, la commune dispose d'un fond de transition énergétique disponible de 58 428 €. Nous avons déjà utilisé 9 600 € pour financer les travaux intérieurs des ateliers municipaux et 2 926 € pour financer les horloges d'éclairage public. Il reste donc **45 902 €** à consommer.

La commune a pour projet de :

- remplacer l'éclairage du stade (projecteurs actuels : iodure métallique 2000 watts) et de les passer en leds (1000 watts) pour un montant total de 19 684.00 € HT,

- remplacer l'éclairage des vestiaires du stade et de le passer en leds pour un montant total de 1 626.83 € HT (pour des tubes leds – version 1) ou 1 808.65 € (pour des luminaires leds – version 2).

Madame/Monsieur le Maire propose de solliciter le fond de transition énergétique de Territoire d'Energie 90 à hauteur de 17 194 €.

Il est demandé au conseil municipal de :

- s'engager à réaliser et financer les opérations décrites plus haut ;
- solliciter le soutien et la participation de Territoire d'Energie 90 dans le cadre du fond de transition énergétique ;
- autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document provenant de Territoire d'Energie 90 se rapportant au fond de transition énergétique.

**La version n°2 du devis de changement de l'éclairage des vestiaires du stade est retenue.**

**Adopté à l'unanimité**

#### **10/ Demande de subvention à Grand Belfort Communauté d'Agglomération au titre du fonds d'aide aux communes : travaux de sécurisation des routes départementales, secteur Mairie et rue de la Gare**

La Commune est bénéficiaire d'une subvention de 150 000 €, au titre de l'aide aux communes, octroyée par GBCA pour le mandat en cours. 80 000 € des 150 000 € ont été demandés pour financer l'aménagement du plateau sportif.

Il est proposé d'utiliser 60 000 € pour le financement du projet de sécurisation des routes départementales, secteur rue de la Gare et Mairie. Et il convient donc de prendre une délibération dans ce sens. Le solde, 10 000 € HT, sera sollicité pour financer le projet de bibliothèque-ludothèque.

Une note de présentation du projet de sécurisation des routes départementales, secteur rue de la Gare et Mairie et le plan d'aménagement seront joints à la présente délibération.

Le calendrier de réalisation de cette opération est le suivant :

- démarrage des travaux : juin 2025
- fin prévisionnel des travaux : décembre 2025

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

| PLAN DE FINANCEMENT                                               |                     |                                                        |                                                |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| DEPENSES HT                                                       |                     | RECETTES HT                                            |                                                |
| Type de travaux                                                   | Montant             | Financier                                              | Montant de la subvention sollicitée ou obtenue |
| Travaux de sécurisation des RD – secteur rue de la Gare et mairie | 183 695.60 €        | ETAT – DETR 2023 (obtenue)                             | 36 500.00 €<br>soit 19.87 %                    |
|                                                                   |                     | <b>GRAND BELFORT – aides aux communes (sollicitée)</b> | <b>60 000.00 €</b><br><b>soit 32.66 %</b>      |
|                                                                   |                     | Autofinancement Commune de Chèvremont                  | 87 195.60 €<br>soit 47.47 %                    |
| <b>TOTAL</b>                                                      | <b>183 695.60 €</b> | <b>TOTAL</b>                                           | <b>183 695.60 €</b>                            |

Le Conseil municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter le fonds d'aide aux communes de GBCA, pour un montant de 60 000 €, afin de financer le projet de sécurisation des routes départementales, secteur rue de la Gare et Mairie,
- à signer la convention correspondante.

### Adopté à l'unanimité

### 11/ Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de l'aide aux communes 2026 (projet de bibliothèque-ludothèque)

Lors de la séance du 27 mai 2024, le Conseil municipal a délibéré sur le projet d'aménagement de la bibliothèque communale et avait autorisé Monsieur le Maire à solliciter des financements.

Concernant l'avancée de ce projet, nous venons d'obtenir le permis de construire et l'autorisation de travaux (ERP) et l'équipe de maîtrise d'œuvre est en cours de préparation du dossier de consultation des entreprises.

Il est prévu de solliciter une subvention pour cette opération auprès du Conseil départemental, au titre de l'aide aux communes 2026.

Pour mémoire, la Commune a déjà obtenu une subvention de 15 000 € HT du Conseil départemental en 2025 fléchée sur la première tranche de travaux. Elle sollicite aujourd'hui un financement sur la 2<sup>ème</sup> tranche.

Le montant des dépenses de travaux est estimé à 137 800 € HT (menuiseries, doublage cloison, revêtement sols et électricité-chauffage), suivant APD du maître d'œuvre de mai 2025.

Sur ce montant, la DRAC financera à hauteur de 41 340 € HT (DGD), et le Conseil départemental est sollicité à hauteur de 15 000 € HT, soit un reste à charge de pour la Commune de 81 460.00 € HT.

Le calendrier de réalisation de cette opération est le suivant :

- démarrage des travaux : 1<sup>er</sup> février 2026

- fin prévisionnel des travaux : 30 avril 2026

Le Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 15 000 € HT au Conseil départemental, au titre de l'aide aux communes 2026, pour l'opération décrite dans la présente délibération.

### **Adopté à l'unanimité**

### **Questions diverses :**

Madame Felix a remercié M. le Maire d'avoir pris en compte sa remarque concernant l'entretien des haies dans le village par les particuliers (rappel fait dans info actu).

Concernant le « désherbage » des livres de la bibliothèque, elle suggère la mise en place de boîtes à livres « en libre-service » comme cela se fait dans certaines communes

Réflexion sur l'éclairage de stade de foot, M. le Maire fera un courrier aux responsables du stade.

Discussion sur la route du stratégique :

- 1) accotement à revoir : très difficile à faire, il faut tout refaire, d'où l'interrogation sur l'avenir de cette route,
- 2) reboucher les trous,
- 3) la structure du pont est bonne, il faudrait mettre un dos d'âne.

Eclairage public : lampe cachée par un noisetier, M. le Maire a reçu un courrier pour faire le nécessaire.

Poubelles rue de l'église qui restent trop longtemps pleines, Alain Huguenin a expliqué que c'est un problème de ressource (absence d'agents).

Problème de circulation rue de l'Eglise de camions lors de livraison : virage très difficile à cause du stationnement de voitures : vérifier pour les prochaines livraisons afin de constater et faire une action.

Fin de séance : 21h09